

M. Broadbent: Par votre entremise, monsieur l'Orateur, j'aimerais dire au ministre dont la tête résonne tellement et qui me reprenait hier . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Ce sera votre tour dans un instant. Ne vous plaignez pas pour rien. Je signale au solliciteur général, monsieur l'Orateur, que l'autre jour quand l'opposition a posé une question à propos notamment de la liberté, il nous a donné une belle réponse de pure forme en disant: «Non, ce qui importe avant tout, c'est la sécurité.» Je signale au ministre que s'il était vraiment libéral, il n'avancerait pas un tel argument staliniste, et il devrait le comprendre.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: J'ai examiné aujourd'hui des lettres rédigées par des gens très sérieux en Union soviétique qui ont été brimés par leur gouvernement, le même gouvernement qui a refusé de respecter les accords d'Helsinki. Comme chacun le sait, la raison pour laquelle l'Union soviétique brime les dissidents . . .

Une voix: C'est faux.

M. Broadbent: Trêve de sornettes! Vous montrez également votre ignorance dans ce domaine. Non seulement le député ne sait-il rien du libéralisme, il ignore aussi tout du socialisme. Je prétends très sérieusement que l'Union soviétique ne tolère pas la dissidence parce que . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Vous aurez l'occasion de prendre la parole. L'Union soviétique prive les honnêtes citoyens des libertés que nous prenons ici pour acquises, parce qu'on se préoccupe là-bas avant tout de sécurité. C'est précisément le prétexte qu'invoquent toutes les sociétés totalitaires du monde. Je prétends qu'un libéral qui prend la parole à la Chambre des communes pour affirmer que l'essentiel c'est la sécurité alors qu'il devrait proclamer que l'essentiel c'est la liberté, ce libéral, disais-je, viole les principes les plus chers du libéralisme et du gouvernement parlementaire.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Mercredi dernier, à Halifax, le premier ministre a clairement illustré la conception qu'il se fait de la loi et le mépris qu'il a pour le principe de la suprématie de la loi. En effet, il a déclaré, et deux journalistes sont prêts à en jurer, qu'il approuvait la GRC d'avoir brûlé une grange dans la province de Québec, c'est-à-dire d'avoir incontestablement enfreint la loi. Il a fait cette déclaration devant deux journalistes qui se trouvaient à ses côtés.

Je vous demande, monsieur l'Orateur, si ce genre de raisonnement convient en cette période de crise, car c'est une crise touchant la suprématie de la loi et la responsabilité ministérielle? Est-ce l'exemple que l'on est en droit d'attendre du premier ministre et du ministre de la Justice? Bien sûr que non. Le plus drôle c'est que, c'est précisément le genre de raisonnement—le principe que la fin justifie les moyens—qu'invoquent les ministres. Le solliciteur général prétend qu'il faut tenir compte des intentions de ceux qui violent la loi. C'est ce qu'il a dit de ceux qui décachètent le courrier qui ne leur est pas destiné. On ne savait pas que c'était illégal; on l'a donc permis. Les agitateurs qui n'hésitent pas à recourir à la violence, que ce soit au Canada, en Allemagne de l'Ouest ou

Sécurité

en Irlande invoquent une noble idéologie pour justifier leurs crimes.

Permettez-moi de dire que lorsque le solliciteur général, le ministre de la Justice et le premier ministre parcourent le pays en affirmant qu'en autant que les motifs sont acceptables et que les objectifs à long terme sont nobles, ou, pour reprendre les mots du ministre d'État chargé du multiculturalisme . . .

M. Basford: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Je ne veux pas interrompre le discours du député, mais je le défie de citer une déclaration en ce sens que j'aurais faite.

M. Woolliams: Eh bien, je le ferai en temps opportun.

M. Basford: Faites-la consigner.

M. Broadbent: Permettez-moi de répondre au ministre. Le ministre de la Justice est passé maître dans l'art de l'insinuation. Il ne dit pas que c'est bien d'enfreindre la loi. En fait, il aligne soigneusement de belles phrases discrètes peu susceptibles de récolter des vivats lors de congrès libéraux. Il fait toujours des professions de foi en la règle du droit. Immédiatement avant, aux acclamations des 7 000 libéraux présents—c'est-à-dire tous les libéraux de Colombie-Britannique—, il attaqua l'opposition qui appuyait le principe de la règle en droit, et cela, il le sait mieux que personne.

M. Basford: Vous avez tort, et vous le savez.

M. Broadbent: Sérieusement, ce que je veux faire comprendre, monsieur l'Orateur, c'est que non content d'avoir contrevenu au principe parlementaire de la responsabilité ministérielle, établi depuis au moins cent ans, le plus mauvais service que ce gouvernement a rendu au pays, et ce, dans la plus classique tradition du libéralisme, c'est d'avoir complètement miné, par l'entremise de ses dirigeants, la suprématie du droit dans notre société. Le gouvernement a invoqué l'argument classique des terroristes, qu'ils soient d'ici ou d'ailleurs, et il finira peut-être par le regretter, dans la province de Québec. A mon sens, lorsque, dans une société démocratique, on se met à dire que la fin justifie certains agissements illégaux, on emprunte une voie dangereuse qui risque de saper les fondements même de la loi.

● (1612)

M. Fox: Personne n'a dit cela. Vérifiez vos citations.

M. Broadbent: Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Qu'on modifie la motion en insérant, immédiatement après le mot «utilisent», les mots suivants:

«et en ce qui concerne le principe de la règle du droit.»

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tout d'abord réfuter certaines déclarations du chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent). Il s'est donné bien du mal pour citer des déclarations que certains députés de ce côté-ci de la Chambre auraient faites, prétendant notamment avoir entendu dire que la fin justifie les moyens ou quelque chose d'approchant. Si c'était vrai, il aurait peut-être le droit d'intervenir. Il a échafaudé toute une affaire qu'il voue à l'échec par l'attitude qu'il adopte. Voici un extrait de la déclaration que j'ai faite à la Chambre en juin 1977: